



Directive 295 (1970)¹

Problème de la circulation urbaine

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Vu sa [Résolution 431 \(1970\)](#),
2. Charge sa commission de la science et de la technologie d'examiner les possibilités d'une coopération scientifique plus poussée dans le domaine de la recherche sur les transports urbains parmi les pays membres du Conseil de l'Europe;
3. Charge sa commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux d'examiner plus en détail les solutions de techniques avancées, appliquées d'ores et déjà par certaines municipalités européennes, et de lui faire rapport.

1. 20e séance 26 janvier 1970

